



G R O U P E F R A N Ç A I S

*Compte rendu de la participation de la délégation du Groupe français de l'UIP  
à la 146<sup>e</sup> assemblée de l'UIP du 11 au 15 mars 2023, Manama (Bahreïn)*

Une délégation du Groupe français de l'Union interparlementaire (UIP), conduite par M. Frédéric Marchand [sénateur du Nord (RDPI)], son président exécutif, et composée de M. Hubert Julien-Laferrrière, député du Rhône (Écologiste), Mme Véronique Riotton, députée de la Haute-Savoie (Renaissance), Mme Brigitte Liso, députée du Nord (Renaissance) et de M. Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur de la Sarthe (LR), s'est rendue **au Bahreïn du 11 au 15 mars 2023 pour participer à la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP<sup>1</sup>**. Outre la participation aux travaux de l'Assemblée de l'UIP, cette mission a été l'occasion de contacts et d'échanges bilatéraux enrichissants avec différents interlocuteurs.

**I – LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA 146<sup>e</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

- En **Assemblée plénière**, la délégation a **participé au débat général** qui portait sur le thème « *Promouvoir la coexistence pacifique et des sociétés inclusives : combattre l'intolérance* ».

**M. Frédéric Marchand**, président de la délégation, a exposé les **spécificités de l'approche française en matière d'inclusion**, expliquant qu'elle avait dû tenir compte des principes d'égalité et de non-discrimination qui sont au fondement de la République. Ainsi, une application uniforme de la règle de droit a longtemps prévalu en la matière. L'approche inclusive s'est cependant largement développée ces dernières années, notamment dans le champ socio-éducatif.

**Mme Brigitte Liso** a fait valoir l'impact positif des lois pour lutter contre les discriminations et développer des sociétés inclusives. Elle a souligné que l'adaptation des structures du Parlement permettait aussi de répondre à cette problématique, comme l'illustrent les actions menées par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale pour lutter contre les violences sexistes.

À l'issue du débat général a été adoptée la **Déclaration de Manama<sup>2</sup>** qui affirme la responsabilité des parlements, face aux dangers que représentent l'intolérance, les discours de haine et les actes de violence, de promouvoir les sociétés inclusives, notamment en luttant contre les discriminations, en encourageant l'éducation, la modération et le dialogue et en réglementant l'activité des plateformes numériques.

<sup>1</sup> M. Didier Marie, sénateur de la Seine-Maritime (Socialiste, Écologiste et Républicain), devait faire partie de la délégation mais a été contraint d'annuler sa participation la veille du départ.

<sup>2</sup> Déclaration de Manama du 15 mars 2023 « Promouvoir la coexistence pacifique et des sociétés inclusives : combattre l'intolérance »

- Parmi les **six propositions de point d'urgence** déposées par les participants, la délégation française a apporté son soutien à celle présentée conjointement par les délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Ukraine, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et du Groupe des Douze Plus, tendant à « *Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires [...] et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants* ». Cette proposition de point d'urgence l'a emporté et a été adoptée par consensus, devenant une résolution de l'UIP.

Le débat général et le débat sur le point d'urgence ont été l'occasion de **passes d'armes entre la délégation russe et d'autres délégations**, dont la délégation ukrainienne. La France ayant été mise en cause par le chef de la délégation russe, M. Konstantin Kossatchev, pour sa prétendue responsabilité dans l'échec des accords de Minsk de 2015 destinés à régler le conflit en Ukraine, **la délégation française a vigoureusement protesté et démenti ces accusations mensongères.**

- Les membres de la délégation ont participé aux travaux des commissions et organes de l'UIP au sein desquels ils exercent des responsabilités particulières :

**M. Frédéric Marchand, président de la délégation**, a siégé au **comité exécutif de l'UIP** qui s'est prononcé sur un certain nombre de dossiers avant leur adoption en séance plénière (choix d'un hymne pour l'UIP, adoption du rapport d'impact 2022, réaffiliation du Liberia, refus d'accorder le statut d'observateur à une organisation pro-palestinienne, la Ligue des Parlementaires pour Al-Qods...) et a été informé de la situation de certains parlements connaissant des difficultés ou empêchés de fonctionner. Un point a été fait sur la situation financière de l'UIP, qualifiée de saine et stable, notamment après l'augmentation annuelle de 3 % des cotisations sur la période 2023-2027 décidée l'année dernière, et malgré les arriérés de contributions récurrents de certains États.

**M. Louis-Jean de Nicolaÿ, membre du bureau de la Commission de la Paix et de la Sécurité**, a pris une part active aux travaux de cette commission, en particulier à **l'examen de la proposition de résolution sur le cyberspace**. Par ses prises de parole et ses votes, il a contribué à l'adoption des amendements soutenus par le Groupe des Douze Plus et au rejet de ceux présentés par une coalition d'États (Russie, Iran, Pakistan notamment) défendant des positions anti-démocratiques. Cette **séquence de longue haleine** (320 amendements examinés, soit le record sur un texte de l'UIP) a permis de limiter la portée de la résolution à la cybercriminalité (à l'exclusion des cyberattaques), d'infléchir sa ligne afin qu'elle ne recommande pas de renforcer le contrôle étatique sur le cyberspace, comme le souhaitaient certains États, et d'appuyer la reconnaissance et l'extension d'instruments juridiques existants respectant le droit international des droits de l'homme, comme la Convention de Budapest du Conseil de l'Europe sur la cybersécurité. La résolution « *Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* » a ensuite été adoptée par consensus en séance plénière, avec des réserves de la Russie (contre la mention de la Convention de Budapest) et de l'Inde.

Le débat sur « *l'Impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre les fausses informations et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberspace* », **organisé à l'initiative de M. Didier Marie** (qui n'a malheureusement pas pu y assister) au sein de la **Commission de la démocratie et des droits de l'homme**, a donné lieu à de riches échanges et mis l'accent sur la nécessité de poursuivre effectivement les auteurs de tels contenus, sur le fondement des normes internationales en matière de droits de l'homme.

**Mme Véronique Riotton** a participé activement à toutes les sessions du Bureau des femmes parlementaires dont elle est membre, et du Forum des femmes parlementaires. Elle a notamment présenté devant ces deux instances, puis devant l'Assemblée réunie en plénière, le compte rendu de

la réunion parlementaire tenue à New York et organisée conjointement par l'UIP et ONU Femmes à l'occasion de la 67<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW).

Au sein de la **Commission du développement durable**, elle a défendu les trois amendements au projet de résolution intitulée « *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* », présentés par le Groupe français de l'UIP à son initiative et à celle de M. Didier Marie. Ces amendements, qui visaient à clarifier les principes de l'économie circulaire dans la gestion des forêts et à tenir compte davantage de la diversification des essences dans les boisements et reboisements, ont été adoptés.

**M. Hubert Julien-Laferrière** a été élu président du **Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**. Le comité s'est notamment vu présenter un point sur la situation en Israël et en Palestine, marquée par une montée des violences et des tensions et a entendu un exposé de M. Marc Lassouaoui, représentant auprès de l'Union européenne de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sur le rôle crucial de cette agence dans la fourniture d'aide aux réfugiés palestiniens dans la région. La situation au Yémen et en Libye a aussi été évoquée.

## **II. DES ECHANGES ENRICHISSANTS EN MARGE DES TRAVAUX DE LA 146<sup>e</sup> ASSEMBLEE**

- **Les entretiens avec l'ambassadeur de France au Bahreïn, M. Jérôme Cauchard, et son équipe**, ont permis à la délégation du Groupe français de l'UIP d'avoir une vision complète et nuancée de la situation politique, économique et sociale du Bahreïn.

État récent (indépendant en 1971), devenu monarchie constitutionnelle en 2002 (avec un parlement bicaméral doté d'un véritable pouvoir législatif), le **Bahreïn est le plus petit pays de la région du Golfe**, par sa superficie (760 km<sup>2</sup> en partie conquis sur la mer) et sa population (1,7 million d'habitants, dont la moitié sont des travailleurs immigrés). À côté de ses puissants voisins (l'Arabie Saoudite, l'Iran, le Qatar...), **il développe un modèle spécifique**. Moins bien pourvu en hydrocarbures que le reste de la région, le Bahreïn mise en effet sur la **diversification économique** dans la finance et le tourisme pour réduire sa dépendance (le gaz et le pétrole représentant 75% des recettes budgétaires en 2017) et assurer son développement économique. Le pays jouit, par ailleurs, d'une **certaine ouverture au plan social et culturel** (pluralisme religieux, place des femmes, existence d'une véritable classe moyenne tournée vers l'activité professionnelle...). La conjoncture politique reste marquée par la tentative de soulèvement en 2011 dans le contexte du Printemps arabe et par des tensions avec la communauté chiite, qui constitue une part importante de la population mais n'est pas représentée politiquement.

La **relation bilatérale avec la France** repose sur des échanges commerciaux (la France exporte notamment des avions et importe des hydrocarbures), la présence d'une quarantaine d'entreprises françaises sur le territoire bahreïni et une coopération éducative dynamique (depuis 2009, le français est obligatoirement proposé dans les écoles publiques).

- Par ailleurs, en marge de l'Assemblée, la délégation a conduit des **réunions bilatérales** avec les délégations des parlementaires du Japon, de l'Inde, de Bahreïn, de la Tanzanie et de l'Arménie et de l'Ukraine, ainsi qu'avec des parlementaires birmans en exil.

**Avec le Japon**, les échanges ont porté notamment sur les questions énergétiques, en particulier la place du nucléaire dont M. Marchand a rappelé qu'il était un élément important de la stratégie

française de reconquête de l'indépendance économique. La délégation japonaise a évoqué la guerre en Ukraine et constaté une recomposition géopolitique à l'échelle mondiale, opposant les démocraties à une coalition d'États autoritaires. D'autres sujets ont été abordés par les délégataires japonais, notamment la politique migratoire et la loi française sur la parité dans les mandats électifs, le Japon comptant seulement 15% de femmes parlementaires.

Les **parlementaires indiens** ont surtout mis l'accent sur l'organisation prochaine par l'Inde du Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20, une réunion qui devrait être l'occasion d'échanger sur les systèmes démocratiques.

Avec les **parlementaires bahreïnais**, la délégation a abordé la question de la transition énergétique, dans le contexte de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le développement de l'enseignement du français à Bahreïn et les perspectives de développement de nos relations économiques.

L'entretien avec la **délégation de Tanzanie**, présidée par la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Tulia Ackson, a mis l'accent sur la coopération économique et culturelle entre ce pays et la France, ainsi que sur le positionnement politique de la Tanzanie au sein de l'UIP.

Le président Frédéric Marchand a aussi rencontré des **parlementaires de Birmanie en exil**. Ceux-ci ont demandé que davantage de pression soit mise à l'échelle internationale sur le régime, auquel, ont-ils souligné, la Russie fournit des armes.

La **rencontre avec l'Arménie** a été l'occasion d'évoquer la situation dramatique dans laquelle se trouve ce pays face aux attaques répétées de l'Azerbaïdjan depuis la mi-septembre 2022. La présidente de la délégation arménienne a **remercié la France pour son soutien**, évoquant les initiatives récentes prises par le Président de la République pour favoriser un règlement négocié et pacifique du conflit (encouragement à la reprise du dialogue entre les deux pays, soutien à l'accord visant à l'envoi d'une mission civile de l'UE et d'une mission de l'OSCE sur le terrain). Le président de la délégation française a remis à la délégation arménienne un exemplaire du **projet de résolution du Sénat sur le conflit en Arménie**, adopté en séance publique le 15 novembre 2022.

Enfin, la **délégation ukrainienne** a mis l'accent sur les besoins en armes de l'Ukraine, sur la nécessité d'accroître les sanctions contre la Russie et de convaincre certains pays tiers de renoncer à commercer avec celle-ci, car ce faisant, ils financent son effort de guerre. Elle a aussi plaidé pour la création d'un tribunal spécial compétent pour juger les crimes de la Russie, pour une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, qui est dans l'incapacité de prendre position contre le conflit, ainsi que pour l'accession rapide de l'Ukraine à l'OTAN et à l'Union européenne. En réponse, M. Frédéric Marchand a rappelé le **soutien exprimé par le Sénat français à l'Ukraine à travers le vote récent de deux résolutions**, l'une « condamnant la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie et appelant au renforcement de l'aide fournie à l'Ukraine », l'autre dénonçant les transferts forcés massifs d'enfants ukrainiens par la Fédération de Russie.

Enfin, la délégation a aussi rencontré **M. Marc Lassouaoui, représentant de l'UNRWA<sup>3</sup> auprès de l'Union européenne** (*cf supra*). Créée en 1949 pour fournir assistance et protection aux réfugiés palestiniens « dans l'attente d'une solution juste et durable », cette agence qui emploie plus de 28 000 personnes (dont 99% sont des réfugiés palestiniens) est, avec un budget de 1,5 milliard d'euros, la plus grande agence des Nations Unies et la seule à fournir directement des services (éducation, santé, aide sociale) à la population. Elle soutient ainsi 5,6 millions de personnes - qui se trouvent principalement dans des camps de réfugiés - en Jordanie, au Liban, dans les territoires palestiniens et en Syrie et dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader du fait de la

<sup>3</sup> Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

succession de crises. M. Lassouaoui a souligné les difficultés financières de l'office (qui enregistre un déficit de 66 millions d'euros en 2023) et a déploré notamment la **diminution substantielle du soutien du Royaume-Uni au cours des cinq dernières années** dans le contexte d'une baisse drastique du budget **britannique** d'aide au développement. Pour mémoire, la contribution française a quant à elle augmenté de 12,5 millions d'euros en 2018 à 33,5 millions d'euros en 2023. Il a plaidé pour un renforcement du soutien politique et financier apporté à l'UNRWA ainsi que pour une programmation pluriannuelle des financements qui lui sont alloués, gage d'une meilleure prévisibilité.